



Syndicalisation 2026-2027

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **STREIT Catherine - 25 rue du Québec 02 000 LAON**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : ☐ F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement				
	Nom			Code établissement				
	Nom de naissance			Nom				
	Prénom			Adresse complète				
	Adresse complète				Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail				Situation administrative (entourez si nécessaire)			
	Téléphone fixe				TZR	Stagiaire sur 1 ^{er} poste.	Temps partiel : %	
	Téléphone portable				Disponibilité		Congès (parental...)	Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.
Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin				
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .			Je certifie avoir lu et compris les informations nécessaires me concernant et m'engage à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à l'adresse suivante : secretariat@streit-catherine.fr				
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepfusu.fr/espace-membre/ .			Date et signature				

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle			Catégorie/échelon											
			1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS			100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €	
Prof EPS classe normale biadmissible					166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €	
Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCL - PCEA H			216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Prof EPS CIEx (Classe Ex) - P Sport CIEx - CEPJ CIEx - PCEA CI			254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €					
Chargé d'Enseignement				128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €	
Chargé d'Enseignement Hors Classe					190 €	201 €	227 €	244 €						
Chargé d'Enseignement Classe Ex.			227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €						
Catégorie / échelon			1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé-e - CTPS			130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €	
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe			277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €						
Catégorie / échelon			1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11	
Agrégé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.			303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €					
CDI : Indice.			Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6			174 €	Entre 603 et 627 → Groupe 9			219 €		
			Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7			183 €	Supérieur à 627 → Groupe 10			228 €		
			Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8			192 €						
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.														
Prof EPS, sport ou CEPJ stagiaire à l'externe			100 €	Maitre auxiliaire (MA)			164 €	Abonnement Bulletin Non syndiqués 60 € Associations 60 € Etudiant-es STAPS 20 €						
Agrégé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e			130 €	Contractuel-le (CDD)			44 €							
Congé parental - disponibilité			46 €	Elèves fonctionnaire			60 €							
Stagiaire en report de stage			20 €	Congé de formation			102 €							
Stagiaire non reclassée : selon échelon de la catégorie d'origine.														
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source			Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4			92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8			152 €		
			Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5			107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9			167 €		
			Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6			122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10			182 €		
					Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7			137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11			197 €		

le choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à la charge de l'adhérent.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfusu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encasement)